

ASSEMBLÉE NATIONALE

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par
Mme Benin, M. Mathiasin et M. Serva

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.